

Charte d'intégration de l'annuaire des ressources en cancérologie

Article 1 : LES ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

La personne physique signant cette charte s'engage sur son honneur à y adhérer et à en mettre en pratique tous ses articles.

Le signataire **s'engage à ne pas nuire** aux patients atteints de cancer et à leurs proches.

S'il soupçonne une pathologie chez son usager, il se fait **un devoir de l'inciter à consulter un médecin**.

Il s'engage au **respect du secret et de l'intimité** de ses usagers.

Il s'engage à **informer honnêtement** son usager sur sa pratique **sans amoindrir d'aucune façon son esprit critique**.

Il s'engage à ne pas profiter de sa relation liée à son rôle dans le but de :

- Porter **atteinte à l'intégrité** physique ou morale du patient et de ses proches ;
- Faire **adhérer à une croyance** ou religion, un nouveau mode de pensée ;
- User de **mécanismes d'emprise** mentale et/ou d'aliénation ;
- **Provoquer une rupture** avec l'entourage proche du patient et les soignants habituels ;
- **Faire croire à des méthodes miracles** ;
- Faire la **promotion d'effets** thérapeutiques liés à une activité qui **n'aurait pas fait l'objet de preuves scientifiques** validées par les sociétés savantes et l'Institut National du Cancer (InCa).
- Faire la **promotion de pratiques à risque de dérives** sectaires (cf. [Guide de la MIVILUDES](#)) ;
- **Renier les traitements conventionnels et se substituer à la médecine, aux différentes professions de santé reconnues**. Tenir un discours **incitant directement ou indirectement à les rejeter ou les discréditer** ;
- Exercer une **pratique qui puisse être assimilée à du charlatanisme, de l'exercice illégal de la médecine ou de la pharmacie** ;
- **Inciter à la prise de substances illicites ou dommageables** pour ses usagers.
- Avoir une **action responsable de perte de chance** à des personnes atteintes de pathologies.

En dépit de la vigilance du Réseau Régional de Cancérologie (RRC), cette charte n'est pas une homologation ni labellisation par le RRC des interventions qui sont proposées par les organismes présents dans l'Annuaire, ni même un certificat de garantie ou de qualité du signataire. Ainsi, le signataire de la présente Charte **s'engage à ne pas utiliser le nom du Réseau Régional de Cancérologie dans le cadre de la promotion de son activité** quand bien même il en est adhérent.

Pour intégrer l'annuaire, [cliquez ici](#).

Article 2 : LES ENGAGEMENTS DU RRC

Le RRC **se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout signataire de cette charte**, notamment dans le cas où un signataire utiliserait une technique ou une pratique non conforme aux principes précédemment listés dans l'Article 1.

Le RRC **s'engage à diffuser les informations conformément au descriptif** de la fiche signalétique signée par le professionnel et la direction de la structure.

Le RRC s'engage à **mettre à jour au minimum une fois par an et/ou à la demande** du professionnel les informations diffusées sur le site du RRC et par le biais de l'application smartphone et tablette.

Le RRC **s'engage à diffuser ces informations auprès de ses partenaires** sur le territoire concerné.

Le RRC **s'engage à harmoniser les pratiques des professionnels et l'information du grand public en organisant des journées événementielles et des formations professionnelles**.

Le RRC s'engage à **ne demander aucune participation financière pour l'intégration à l'Annuaire** des Ressources de Soins et d'Accompagnement en Cancérologie de l'Adulte et de l'Enfant.

Article 3 : LES CONDITIONS DE RESILIATION DE L'INTEGRATION D'UN PROFESSIONNEL A L'ANNUAIRE DES RESSOURCES EN CANCEROLOGIE

Si un professionnel ou un bénévole **venait à ne plus agréer à cette charte, il devrait signaler au RRC son désir de ne plus être considéré comme signataire**.

Toute activité référencée par la MIVILUDES comme à risque de dérive sectaire, se verrait retirée de l'Annuaire (cf. [Guide de la MIVILUDES](#)).

Le RRC **peut exclure de l'Annuaire** des Ressources, une activité ou un professionnel dans le **cas du non respect des engagements de la charte. Cette résiliation sera formalisée par écrit et motivée**.

Tout signataire renonce à toute indemnisation ou dédommagement s'il est radié de cet Annuaire.

Qualité du Signataire :

NOM Prénom :

Date :

Signature, tampon Association ou organisme